

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale des Pays de Laval et de Loiron

Ateliers thématiques – 2^{ème} session Débats sur le scénario de référence

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER
"DEPLACEMENTS ET MOBILITE"

30 novembre 2011 – Espace Régional Pays de la Loire à Laval



L'objectif de cette deuxième session d'ateliers est de permettre aux participants de s'appropriier le scénario qui a été choisi par les élus du Syndicat mixte comme cadre de référence pour l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ces rencontres sont également l'occasion de faire le point auprès des participants sur les avancées du projet SCoT depuis 2010 alimentées par les échanges et les observations recueillies lors de la première session des ateliers thématiques.

Date et heure : 30 novembre 2011 de 16h00 à 18h00

Elu référent : Françoise ERGAN

Animation de l'atelier : Arnaud CLEVEDE

Personnes présentes :

Rémy BENOIT	DG Communauté de Communes Pays de Loiron
Christian BRIAND	Maire de L'Huisserie, Vice-président de Laval Agglomération
Claude CHARON	Président Chambre d'Agriculture 53
Sylvain CHESNEAU	DDT 53
Arnaud CLEVEDE	Chargé de mission SCOT des Pays de Laval et de Loiron
Robert COLAS	CG 53
Valérie DENEUX	Laval Agglomération
Frédéric DEVINEAU	TUL KEOLIS
Philippe DOUDARD	Ville de Laval
Françoise ERGAN	Adjointe au Maire de Laval - Vice-présidente Laval Agglo
Fabrice EYMON	FNAUT Pays de la Loire
Jean-Marc FOUCHÉ	CG 53
Julien HAREL	Laval Agglomération
Marc LAMARE	DGA Laval Agglomération, SG SM Pays de Laval et de Loiron
René LANDAIS	Maire de Châlons-du-Maine – Vice-président de Laval Agglo
Bruno de LAVENERE LUSSAN	Adjoint au Maire de Montigné-le-Brillant
Maud LECHAT	DDT 53
Jean-Bernard LE GALLIOT	Maire de Louvigné – Vice-président de Laval Agglomération
Hervé LEMOINE	Maire de Ruillé-le-Gravelais
Yves LETAILLEUR	Laval Agglomération
Evelyne LOXQ	CODEV Pays de Loiron
An LUONG	Chambre d'Agriculture 53
Odile NEDJAAI	CG 53
Philippe REVEL	SM PDELM
Marielle ROLINAT	Ville de Laval
Alexandre ROUSSEAU	Communauté de Communes Pays de Loiron
Jean-Claude RUBIN	CODEV Pays de Loiron
Jean-Paul SCHOEMANN	Maire de La Gravelle, Vice-président de la CCPL
Jean THAREAU	Conseil Régional Pays de la Loire
Dominique WALKENSTEIN	CODEV Laval Agglomération

Personnes excusées :

Christine BANNIER	CMA 53
Nicole BOUILLON	Maire du Genest-Saint-Isle
Aurélié CEVAER	GART
Laurent DESVIGNES	RFF
Benoît FORMSTECHE	RFF
Olivier GIRMA	Laval Agglomération
	MDPH 53

1) Ordre du jour

Le Syndicat mixte du territoire des Pays de Laval et de Loiron a choisi de mettre en oeuvre une concertation ambitieuse pour élaborer son Schéma de Cohérence Territoriale. Les acteurs du territoire sont conviés à participer aux ateliers qui réunissent des élus, des techniciens, des personnes ressources et des spécialistes sur les cinq thématiques suivantes :

- Emploi et rayonnement du territoire
- Environnement
- Habitat et vie sociale, services de proximité
- Aménagement et organisation du territoire
- Déplacements et mobilité.

Les objectifs de cette réunion :

- Rappel des objectifs du projet SCoT des Pays de Laval et de Loiron
- Les principaux enseignements de la première session des ateliers thématiques du SCoT : les enjeux
- Présentation du scénario de référence
- Préciser, amender ou compléter le scénario de référence "Entre innovation et préservation : une action volontariste"

2) Les objectifs du SCoT

Dans le cadre de la loi portant "engagement national pour l'environnement" (ENE – loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010), le législateur a voulu donner aux SCoT le rôle de clé de voûte de l'aménagement durable avec un arsenal prescriptif renforcé. Parmi les principaux objectifs :

- Définir la politique d'aménagement du territoire pour les 15-20 prochaines années ;
- Assurer la cohérence entre les différentes politiques sectorielles d'aménagement de l'espace ;
- Développer les outils qui permettront de passer des objectifs aux résultats concrets ;
- Rendre opposable la politique d'aménagement du territoire prise à l'échelle intercommunale ;
- Généralisation des SCoT sur l'ensemble du territoire national au 1er janvier 2017 ;
- Révision du SCoT : 6 ans.

Ces objectifs s'accompagnent de nouvelles obligations et possibilités qui donnent aux SCoT des outils concrets en matière d'urbanisme et de planification :

- Obligation d'analyse de la consommation foncière au cours des 10 dernières années et objectifs chiffrés de limitation de cette consommation ;
- Régulation de l'urbanisation : en fonction de la desserte en TC, densité minimale de construction, ... ;
- Logement : le SCoT peut définir la répartition de l'offre par EPCI ou par commune ;
- Dorénavant, le SCoT précise les objectifs relatifs à l'équipement commercial et aux localisations préférentielles de l'équipement commercial et artisanal dans un Document d'Aménagement Commercial (DAC).

3) Les principaux enseignements de la première session des ateliers thématiques du SCoT

Le lancement de l'élaboration du SCoT des Pays de Laval et de Loiron a véritablement pris effet lors du Comité Syndical du 12 décembre 2009 avec l'écriture du **diagnostic socio-économique** et de **l'état initial de l'environnement**. Les constats issus de ces documents ont engendré des questions, formulées et débattues dans les **ateliers thématiques** organisés en novembre et décembre 2010. Cette démarche participative, pour laquelle de nombreux acteurs locaux du développement du

territoire des Pays de Laval et de Loiron, élus et techniciens, ont été associés, a abouti à la formulation de cinq enjeux autour d'une ambition : **construire l'attractivité du territoire**.

- Enjeu 1 : **Le dynamisme démographique**
- Enjeu 2 : **Des alternatives à l'étalement urbain**
- Enjeu 3 : **Un développement économique ouvert sur l'extérieur**
- Enjeu 4 : **La qualité de vie : clé de l'identité et de l'attractivité du territoire**
- Enjeu 5 : **L'intermodalité dans les déplacements**

Les acteurs du territoire sont à nouveaux mobilisés pour apporter des réponses à ces enjeux dans le cadre du choix d'un **scénario de référence** qui est le support du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire des Pays de Laval et de Loiron. L'étape de proposition de scénarios d'évolution s'inscrit en préalable à la réflexion et à la formalisation du projet de territoire. Son rôle est de faire réagir, d'ouvrir le débat sur les latitudes possibles d'aménagement selon des partis pris relativement caricaturaux mettant aussi en exergue les risques d'incohérence du projet à vouloir privilégier telle ou telle politique sectorielle. Pour élaborer le PADD du SCoT dans le cadre d'une réflexion prospective à l'horizon 20 ans, trois scénarios d'évolution probable sont proposés. Ces trois scénarios ne montrent pas de rupture franche, mais sont issus d'une inflexion plus ou moins forte de la politique du territoire, autour de la notion de développement intégré.

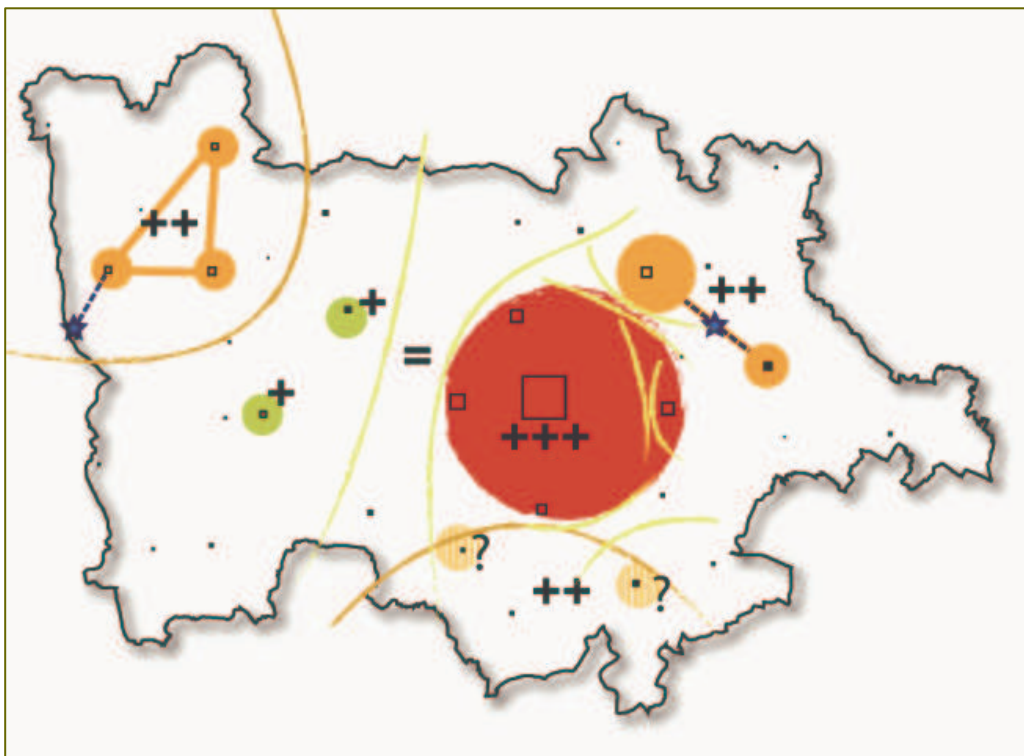
Avec pour objectif d'être « réalistes », ces scénarios proposent une représentation synthétique d'alternatives possibles : ils dégagent des contraintes et des marges de manoeuvre du territoire. S'ils apparaissent comme « probables », ils ne sont pas forcément tous « désirables » ou « souhaitables ». La comparaison de leurs effets a permis de mettre en évidence les atouts et fragilités des différents choix de développement tant du point de vue social, économique, qu'environnemental.

A l'issue de ce travail, un scénario a été mis en avant (choix politique) et retenu lors du Comité Syndical du 4 novembre 2011 : **"Entre innovation et préservation – une action volontariste"**.

4) Présentation du scénario de référence

(le document de présentation du scénario choisi est disponible sur le site www.agglo-laval.fr dans la rubrique SCoT)

"Entre innovation et préservation – une action volontariste".



→ Les principales caractéristiques du scénario

- La structuration par pôles du territoire ;
- Un territoire qui tire profit de ses infrastructures de communication ;
- Un territoire attractif par l'efficacité des transports en commun ;
- Une action volontariste en termes de développement économique ;
- Soutien à l'accueil de nouveaux arrivants et le maintien des populations ⇒ ralentissement du vieillissement de la population ;
- Développement des filières innovantes et des pôles de compétences ⇒ Identité économique + développement des emplois qualifiés ;
- Développement des activités qui s'appuient sur les ressources de l'espace rural.

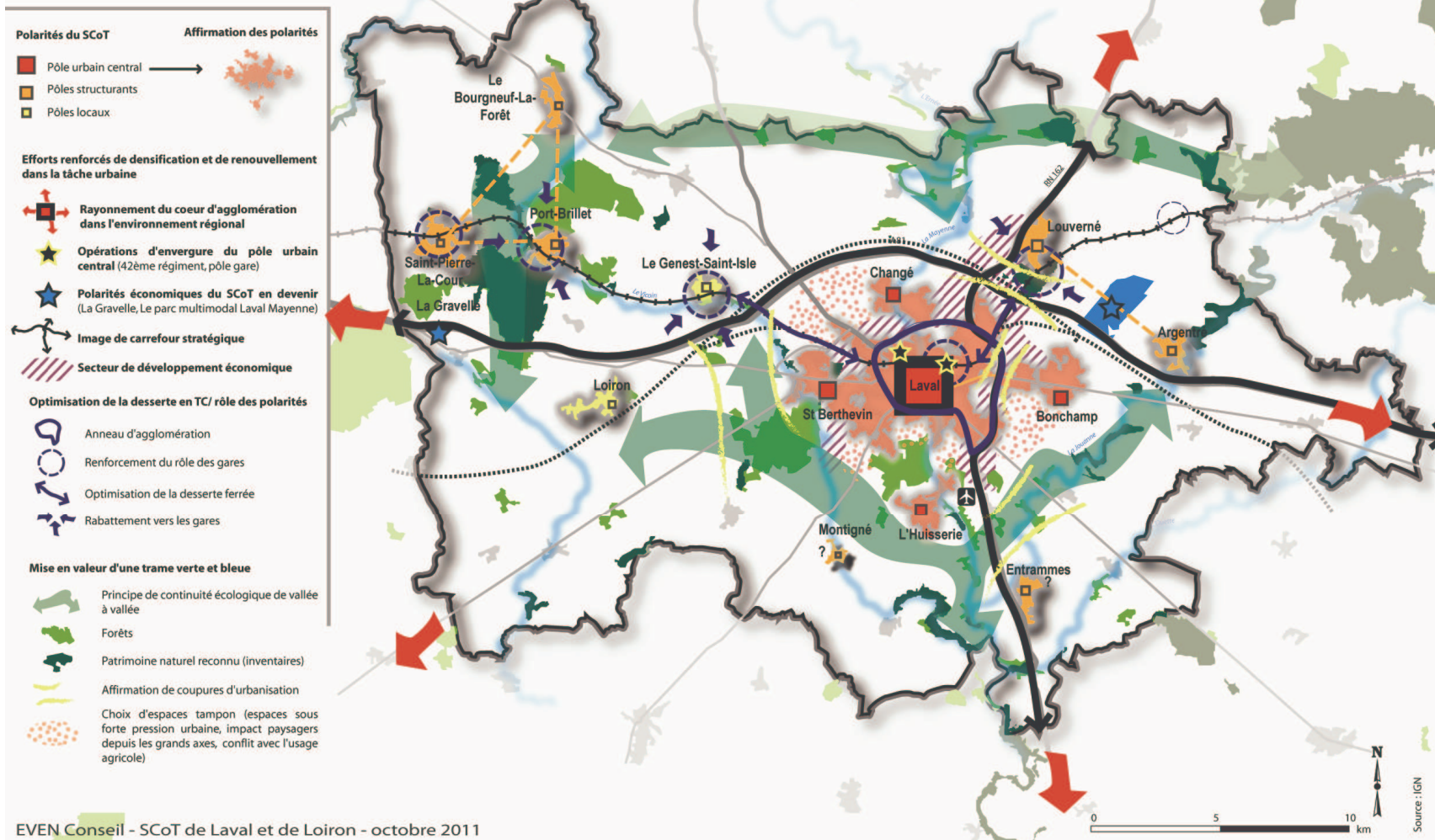
Nécessité d'une forte politique environnementale afin de contenir les effets des pressions de cette croissance pour ne pas remettre en cause les équilibres naturels.

→ Objectifs du scénario

- En termes de croissance démographique : + 30 000 habitants en 2030
- En termes de logements : + 23 000 logements en 2030
- En termes d'emplois : + 30 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2030
- En termes de positionnement par rapport à Rennes, Angers, Nantes, Le Mans et Paris
 - Mobilisation économique sur le long terme : développement économique local et exogène;
 - Accroche au réseau d'infrastructures avec le déploiement des connexions externes ⇒ le territoire bénéficie d'une image de carrefour ;
 - Montée en gamme des filières et le développement des filières dites "métropolitaines" ⇒ Laval intègre un réseau et le territoire devient concurrentiel ;
 - Le territoire se dote de grands équipements d'envergure départementale ;
 - Développement des équipements et des services quantitativement et qualitativement en respectant une polarisation et une mutualisation efficace.
- En termes d'organisation et d'équilibres territoriaux :
 - Structuration du territoire en pôles et renforcement de la ville centre. Le Sud se dote d'un pôle structurant ;
 - La polarisation du territoire facilite l'optimisation de l'utilisation des transports en commun ;
 - Le pôle d'échange multimodal de la Gare est valorisé ;
 - La densification des secteurs stratégiques permet de limiter la consommation de l'espace ⇒ Ex.: Schéma de développement des zones d'activités ;
 - Recherche de qualité environnementale dans les opérations d'aménagement ;
 - Création de zones pérennes d'agriculture notamment dans le tissu urbain ;
 - Limitation de l'évasion commerciale par une amélioration qualitative et quantitative de l'offre.
- En termes d'attractivité démographique :
 - Une croissance démographique forte avec une composante migratoire importante qui contribue à rajeunir la population ;
 - Accompagnement du développement résidentiel par de véritables politiques de maîtrise de la qualité des paysages et le développement des services ;
 - Une vie sociale qui s'organise avec l'application des principes d'urbanisation (densification, construire la ville sur la ville,...) ;

- Pression démographique accrue :
 - ⇒ mobilisation de la tâche urbaine existante ;
 - ⇒ TVB = identification d'espaces sensibles sur les secteurs stratégiques ;
 - ⇒ maîtrise des franges urbaines.

Scénario volontariste qui demande une attention particulière afin que le développement résidentiel et économique ne remette pas en cause la qualité du cadre de vie.



5) Echanges et réactions de l'atelier sur le scénario de référence

- **La structuration du territoire**

L'ensemble des participants à l'atelier s'accorde à dire que le scénario de référence présente un projet ambitieux pour le territoire des Pays de Laval et de Loiron. Les objectifs chiffrés présentés en termes de population et de logements éveillent toutefois des questionnements quant aux capacités et aux moyens pour les atteindre. La construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) devra être une réponse quant aux actions et aux politiques sectorielles à mettre en œuvre pour répondre à ces objectifs.

Dans un contexte plus large, il est rappelé que ces objectifs ambitieux doivent permettre au territoire de devenir concurrentiel face aux espaces voisins très attractifs organisés autour des métropoles rennaise, angevine et mancenne et l'aire urbaine de Vitré, notamment en termes de croissance démographique. En effet, les prévisions de l'INSEE pour les régions Bretagne et Pays de la Loire présentent des taux trois fois plus élevés que celui que devrait connaître notre territoire. La volonté affichée de tirer profit de cette croissance régionale doit permettre au Pays de Laval et de Loiron d'éviter l'appauvrissement de ses forces vives.

L'accueil de près de 30 000 habitants supplémentaires et autant d'emplois ne doit pas se faire sans garde-fous. La réponse donnée par le scénario de référence repose sur une forte structuration du territoire caractérisée par la définition et la valorisation de pôles structurants, par la proposition de densités minimales dans les opérations d'aménagement (densification, nouvelles formes de l'habitat) et la définition d'une trame verte et bleue (TVB) qui permettra de maintenir des corridors écologiques sur le territoire. Sur ce point, une définition claire devra être apportée ainsi qu'un travail à l'échelle inter-scot qui s'avère indispensable pour la mise en valeur de continuités supra territoriales. Le maintien de l'activité agricole en lisière d'agglomération, voire au sein de l'espace urbanisé central, devra également être pris en compte dans un souci de pérennisation de l'activité agricole mais également pour le développement des relations ville / campagne.

La structuration du territoire proposée par le scénario suppose la détermination d'un pôle structurant au Sud du territoire. Celui-ci permettrait un rééquilibrage notamment d'un point de vue économique mais également, dans une moindre mesure, en termes de déplacements. Le développement de l'activité économique dans ce secteur doit s'entendre avec l'accueil de nouvelles populations afin de mettre au plus près les actifs des emplois. Par ailleurs, un choix devra se faire entre deux communes situées sur des axes routiers structurants : d'un côté Montigné-le-Brillant sur la route de Saint-Nazaire (RD771) qui pourrait s'appuyer sur la zone d'activités de la Gaufrie et de l'autre, Entrammes, sur la route d'Angers qui doit bénéficier de la mise en 2 x 2 voies de la RN162 et d'un raccordement de la rocade Est (en cours d'étude) qui doit relier le Nord et le Sud du territoire par le Parc de Développement Economique Laval Mayenne à Argentré. La proximité de ces communes avec le cœur d'agglomération appelle une vigilance pour le maintien d'une coupure écologique nette afin d'éviter tout phénomène de conurbation.

A travers la volonté de développer un pôle structurant sur la partie Sud du territoire du SCoT des Pays de Laval et de Loiron, il est également question de limiter l'évasion des actifs travaillant sur nos communes vers les communes de l'aire urbaine de Laval hors SCoT. L'aire urbaine de Laval s'étend au Sud jusqu'aux communes d'Astillé, Courbeville, Quelaines-Saint-Gault et Villiers-Charlemagne. Entre 1999 et 2008, la croissance démographique annuelle de celles-ci a été très importante (respectivement de 3.2%, 3%, 1% et 2.1%). Dans un souci global de limite des déplacements domicile-travail, il s'agira de mettre en œuvre une politique foncière concurrentielle afin de fixer les actifs sur les communes du territoire, facilitée par l'augmentation du coût des énergies.

- **L'optimisation du réseau de gares TER**

L'optimisation du réseau des gares TER sur le territoire du SCoT est un enjeu prioritaire en termes de structuration territoriale et de limite des déplacements en "tout automobile". Plusieurs aspects sont ici repris notamment sur la mise en œuvre d'un service de rabattement depuis les communes périurbaines et rurales vers les gares de Saint-Pierre-la-Cour, Port-Brillet, Le Genest-Saint-Isle et de Louverné. Ce service pourrait répondre à une demande des populations locales en termes de

déplacements et il serait probant si un cadencement approprié est proposé et si un effort conséquent pour l'accessibilité est fait.

Le projet PEM (Parc d'Echange Multimodal) Gare de Laval intègre l'amélioration des conditions d'accessibilité. En ce sens, RFF mène actuellement une étude autour de l'accessibilité par les quais et par la passerelle, cette dernière jouant également un rôle important dans le projet urbain en tant que liaison inter quartiers.

Avec l'optimisation des cinq gares TER qui desservent le territoire, la densification du pôle urbain et un scénario qui prévoit une forte croissance démographique et de l'emploi, il est indispensable de mener d'ores et déjà une réflexion sur l'offre en transports en commun à l'horizon 2030 qui permettra de répondre à une nouvelle demande. Un rapprochement des différentes AOT s'avère nécessaire afin de mener une telle réflexion qui pourrait être conduite à l'échelle du territoire du SCoT dans le cadre d'un nouveau PTU.

- **Le réseau des TUL et la gare TGV**

La valorisation de la desserte en train du territoire qui se verra confortée en 2015 par la mise en service de la virgule de Sablé (rapprochant ainsi très significativement Laval à Angers et Nantes) favorisera l'intermodalité dans les déplacements. L'afflux de populations et de nouveaux utilisateurs des transports en commun nécessitera le développement de l'offre non seulement en cadencement mais également en proposant en performance d'un point de vue qualitatif. Cette amélioration pourrait se traduire par la mise en service de TCSP pour une partie des tracés des principales lignes.

Ces évolutions ne semblent pouvoir s'envisager en dehors d'un projet plus global. Les questions de stationnements, de plan de circulation, de partage de l'espace, de desserte des zones d'activités et d'accès rapide à la gare TGV de Laval (Ex. : favoriser l'utilisation de la desserte TGV de Laval pour les habitants du secteur de Fougères par la mise en service d'une navette) sont à prendre en considération ensemble.

La desserte TGV de Laval est un atout fort du territoire et il sera question de donner à cette force une ambition dépassant les frontières du SCoT. Le cas de Fougères cité ci-dessus pourrait prendre l'exemple sur la liaison express Laval – Mayenne mise en service par le Conseil Général en 2010. Le succès rencontré par cette liaison pourrait laisser penser qu'une telle offre pourrait se décliner avec Château-Gontier. Cela permettrait d'éviter une évasion des utilisateurs TGV vers Angers.

- **Les nouvelles infrastructures routières**

Les participants à l'atelier ne se prononcent pas en faveur d'un éventuel projet de contournement Sud-Ouest de l'agglomération lavalloise entre Entrammes et la RD57. Les besoins de contournement existent mais une rocade complète n'apparaît pas comme une solution durable et adaptée au territoire, notamment en prenant en compte les espaces naturels et agricoles sur ce secteur (Forêt de Concise, Vallée du Vicoin). Le réseau existant doit être optimisé, amélioré et repensé : détournement du trafic de marchandise du Boulevard des Trappistines depuis le Sud vers l'Ouest, continuité au niveau du Pont de Pritz, utilisation de l'autoroute A81 comme contournement Nord de l'agglomération lavalloise, mise au gabarit des voies de contournement existantes.

En revanche, la question du contournement Est de l'agglomération reçoit des avis positifs. L'ensemble des participants s'accordent sur un tel projet qui prend en compte à la fois la liaison entre la RN162 au Sud (Entrammes) et la RN162 au Nord (Louverné) mais aussi la desserte du PEDLM à Argentré et la mise en service d'un troisième échangeur sur l'A81.

- **Les modes doux**

Les modes doux n'ont été que très rapidement abordés lors de cette rencontre. Le développement des pistes cyclables et des liaisons douces devra trouver une traduction claire dans les documents d'urbanisme. Les futures opérations d'aménagement devront intégrer automatiquement les notions de desserte piétonnière et de raccordement au réseau de pistes cyclables en place ou prévu.

6) Les suite de la démarche

- **Présentation aux Conseils de Développement du scénario de référence**

Janvier 2012

- **Lancement de l'écriture du PADD**

Janvier 2012

- **Exposition itinérante : recueil avis de la population**

Février 2012

- **Concertation : 3^{ème} session des ateliers thématiques**

Avril 2012

- **Proposition de PADD**

Juin 2012